

Objet: URBANISME - déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder à un riverain Monsieur ODLUM Patrick



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 41/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 03 JUIL. 2012

Affiché le : 03 JUIL. 2012

L'An deux mille douze, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juin 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

#### PROCURATIONS

Mme AUDIGUIER	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	M. SALAÛN
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL
Mme L. OUBÈRES	à	M. RIGAUD

**Secrétaire** : Monsieur Michel BEUILLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET** : URBANISME - déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder à un riverain Monsieur ODLUM Patrick

Monsieur SANCHEZ fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur ODLUM Patrick concernant l'acquisition d'une petite bande de terrain contiguë à sa propriété et située le long de la rue du 19 mars 1962.

Il s'agit d'une parcelle clôturée de 5m x 2m soit 10 m<sup>2</sup> qui constitue un délaissé de terrain.

Cette cession permettra un alignement esthétique des clôtures, son bâti étant aujourd'hui en retrait par rapport à ses voisins.

Préalablement à la vente, il convient de déclasser cette parcelle du domaine public.

Il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur ODLUM Patrick et de lui céder cette parcelle gratuitement.

Monsieur SANCHEZ demande aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le déclassement du domaine public de la parcelle citée ci-dessus
- d'approuver la cession gratuite de cette parcelle à Monsieur ODLUM Patrick
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire délégué, à signer tous actes aux effets ci-dessus

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- prononce le déclassement du domaine public de la parcelle décrite ci-dessus
- Approuve la cession gratuite de celle-ci à Monsieur ODLUM Patrick
- Autorise Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire délégué, à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 26 juin 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

